

ANNEXE D

RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE PERMANENT  
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES

RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE PERMANENT  
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES  
PRESENTE PAR LE SECRETAIRE EXECUTIF

Le Comité s'est réuni les 9, 10, 11, 12 et 15 septembre sous la Présidence de M. Tim Caughley (Nouvelle-Zélande) pour considérer les questions suivantes:

1. Examen des états financiers révisés pour 1985;
2. Nomination d'un réviseur externe;
3. Examen du budget pour 1986;
4. Projet de budget pour 1987 et prévisions budgétaires pour 1988;
5. Examen des traitements et indemnités du personnel cadre;
6. Application d'une nouvelle formule pour les cotisations des membres, conformément à l'Article XIX, 3 de la Convention;

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS REVISES POUR 1985

2. Les membres du Comité ont examiné le document CCAMLR-V/4, "Examen des états financiers révisés et nomination d'un réviseur externe".

3. Le Réviseur avait annoncé que les états financiers pour 1985 présentés par le Secrétaire Exécutif étaient conformes aux normes comptables internationales et que:

"Les états ont été établis à partir de comptes et de documents conformes; et les revenus dépenses et investissements ainsi que l'acquisition et la cessation de biens par la Commission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1986, sont conformes au Règlement Financier".

#### ETATS FINANCIERS POUR 1985

4. Une délégation a demandé des précisions quant au déficit de \$A282.414 mentionné à l'état des revenus et dépenses pour 1985.

5. Le Fonctionnaire chargé de l'Administration et des Finances a expliqué que les cotisations devant être versées par les membres en 1985 étaient inférieures aux dépenses entraînées par l'excédent comprenant les cotisations des nouveaux membres, qui a été reporté de 1984 et porté au crédit des membres en vertu de la disposition adoptée par la Commission. Il a été expliqué que la procédure détaillée était conforme aux normes comptables internationales et qu'elle avait été vérifiée par le Réviseur.

6. Le Comité a convenu que, conformément à la Règle 12.1 du Règlement Financier, la Commission devra signifier son approbation des états financiers.

#### NOMINATION D'UN REVISEUR EXTERNE

7. La Règle 11.1 du Règlement Financier stipule que le réviseur externe sera le Vérificateur Général ou une autorité statutaire équivalente d'un membre de la Commission et dont le mandat de deux ans sera éventuellement renouvelable.

8. Le Vérificateur Général pour l'Australie remplit ces fonctions auprès de la Commission depuis quatre ans et a fait savoir qu'il était prêt à accepter un nouveau mandat. Le Comité a appuyé sa nomination.

#### EXAMEN DU BUDGET POUR 1986

9. Le Comité a examiné les prévisions du Secrétariat concernant les résultats probables des revenus et des dépenses pour 1986, y compris le budget supplémentaire qui avait été rendu nécessaire en raison de la démission du Directeur des Données. Ces informations figurent au document CCAMLR-V/5 "Examen du budget pour 1986 et Examen du projet de budget pour 1987 et des prévisions budgétaires pour 1988".

10. Le Comité a pris note de la lettre du Réviseur annonçant que ses honoraires exèderaient probablement les estimations budgétaires originales de 1.000 dollars australiens. Le Comité a reconnu que l'excédent budgétaire du poste "Frais de Secrétariat-Administration" était inévitable.

11. On a pris note que l'approbation du budget supplémentaire avait été obtenue en accord avec les membres et que, en donnant leur approbation, les membres avaient également accepté la proposition du Secrétaire Exécutif qui stipulait que les dépenses soient financées à partir des revenus excédentaires de l'année financière 1985. Le Secrétariat a expliqué que le montant nécessaire avait été déduit des postes de revenus excédentaires avant le calcul des remboursements versés aux membres, lorsque les cotisations réelles au budget de 1986 étaient calculées.

12. Le Comité a pris acte que les publications, dont la réalisation est prévue pour 1986, entraîneraient des dépenses excédant le montant alloué au budget. Le Secrétaire Exécutif a expliqué que les "Rapports des Activités des Membres" ne pouvaient pas être publiés la même année qu'ils étaient présentés. Il avait été d'usage, dans les années passées, de fournir des fonds durant l'année où les rapports étaient présentés et de reporter les dépenses à l'année suivante. Cette pratique sera changée en 1986 et la publication de ce document sera financée à partir des fonds alloués pour 1987. Ce changement permettra de maintenir les frais de publication au niveau, ou en dessous du niveau du chiffre budgétaire prévu pour 1986. La publication de ce document en 1987 n'augmentera pas les dépenses de ce poste en 1987 vu que la publication continuera à être reportée aux années suivantes.

13. La manière dont les dépenses figurant au poste du Fonds Spécial de la contribution norvégienne ont été présentées a fait l'objet de quelques discussions. Les états financiers révisés contiennent le détail des retraits effectués sur le fonds, les intérêts courus et le bilan à la fin de l'année précédente. Le document CCAMLR-V/5 contient la ventilation détaillée des dépenses relatives à chaque projet du programme du Comité Scientifique à entreprendre en 1986. La totalité des fonds alloués au budget de la Commission et le montant que l'on est autorisé à prélever sur le Fonds Spécial y figurent aussi.

14. Quelques membres du Comité ont estimé que le montant des fonds qui sont prélevés sur le Fonds Spécial devraient figurer au tableau budgétaire de façon à ce que l'on puisse comparer plus aisément la totalité des dépenses du programme du Comité Scientifique d'une année à l'autre. Le tableau a été modifié selon cette optique.

15. Le Comité a noté que onze membres seulement avaient versé leur cotisation avant le 31 mai 1986, fin de la période de paiement des cotisations qui est stipulée au Règlement Financier. D'autres cotisations ont été reçues depuis cette date. Le Comité a été informé que le transfert de fonds destinés au paiement de la cotisation à percevoir était en cours.

#### PROJET DE BUDGET POUR 1987 ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1988

16. Le Comité a noté que le budget avait été présenté dans un nouveau format faisant une distinction entre les dépenses récurrentes et non-récurrentes. Il a été convenu que la nouvelle présentation permettrait une comparaison beaucoup plus réaliste et pratique des dépenses d'une année à l'autre et qu'elle devrait être retenue.

17. La ventilation détaillée du programme des dépenses du Comité Scientifique se trouve à l'Annexe 10 du Rapport du Comité Scientifique. Ce document renferme la description des activités du Comité Scientifique en 1987 et la base sur laquelle l'estimation du coût de l'allocation proposée pour le Comité Scientifique a été faite.

18. La seule objection formulée au programme détaillé se rapportait à la contribution proposée de \$A10.000 en soutien des activités BIOMASS liées directement à la CCAMLR. Selon le point de vue émis par le délégué de l'URSS, la compétence requise était disponible parmi les membres du Comité Scientifique et il n'était donc pas nécessaire de financer les activités d'autres groupes tels que BIOMASS pour entreprendre les travaux scientifiques de la Commission.

19. Aucune objection n'a été soulevée à propos de tout autre projet du programme du Comité Scientifique.

20. Le Comité a pris note du fait que l'on s'attend à ce que le budget du Comité Scientifique indique une forte augmentation en 1988 lorsque le Fonds Spécial de la contribution norvégienne aura été complètement épuisé.

21. Aucun commentaire ou objection supplémentaire n'a été formulé pour les autres postes du budget de la Commission pour 1987 ou des prévisions budgétaires pour 1988.

#### Taux de Croissance du Budget

22. Les dépenses budgétaires proposées qui s'élèvent à \$A1.039.000 représentent une augmentation nominale de 8,8% par rapport au budget adopté pour 1986. Il est prévu que les dépenses récurrentes augmentent de 6,9% environ.

23. Le taux d'inflation en Australie au cours de l'année 1986/87 devrait s'élever à 6,9% environ. Par conséquent, l'augmentation des dépenses récurrentes représente une croissance réelle nulle.

#### Cotisations des Membres

24. Le projet de budget révisé pour 1987 indique que le montant total des cotisations des membres, après déduction des sommes portées à leur crédit, sera de \$A666.084. En se basant sur dix-neuf membres, la cotisation de chaque membre sera de \$A35.057.

#### Examen de la ligne de conduite relative au paiement des publications

25. Un document consacré à cette question (CCAMLR-V/9) avait été préparé par le Secrétariat conformément à la décision prise par la Commission à la dernière réunion.

26. Le document contient une ventilation complète des frais de production et de distribution des publications de la Commission et du Comité Scientifique et présente un examen des diverses options concernant une ligne de conduite relative au paiement des publications.

27. Le Comité a exprimé sa préoccupation concernant l'augmentation des frais de production et d'affranchissement mais il a été peu disposé à introduire des mesures qui empêcheraient une large diffusion des résultats des délibérations de la Commission ou qui feraient obstacle à la propagation d'informations scientifiques importantes.

28. Le Comité était en faveur de la continuation de la ligne de conduite actuelle qui consiste à distribuer gratuitement les publications du Comité Scientifique et celles de la Commission mais a encouragé le Secrétaire Exécutif à poursuivre l'examen de cette ligne de conduite et à profiter de toute occasion de réduire les frais engendrés par la production et la distribution des documents.

#### Fiches d'identification des espèces CCAMLR/FAO

29. Le Comité a noté que la version anglaise des fiches d'identification des espèces pour les besoins de la pêche dans l'océan austral de la FAO avait été terminée en mai 1986 sous forme de deux volumes et que la FAO avait déjà commencé à les faire circuler. Chaque membre avait reçu dix exemplaires, les collaborateurs au projet avaient reçu deux exemplaires chacun et le SCAR, le SCOR, la CIB, le CIEM, la COI et BIOMASS en avaient tous reçu un exemplaire.

30. Le Comité a reconnu l'importance et la valeur du document en tant qu'ouvrage de référence pour ceux qui prennent une part active aux opérations marines en Antarctique et a noté que la demande concernant ce document était susceptible d'être très forte. Dans ce contexte, il se peut qu'il soit nécessaire de s'écarter de la ligne de conduite actuelle de distribution gratuite pour s'assurer qu'un nombre limité d'exemplaires soit mis à la disposition de ceux qui en tireraient le plus grand avantage.

31. On a examiné la possibilité de rendre les publications payantes afin de décourager les demandes non justifiées, mais il a été reconnu qu'une telle disposition pourrait mettre certains scientifiques ou organisations dans l'impossibilité de se procurer le document.

32. Il a été finalement décidé de ne pas imposer de paiement et, afin d'assurer une circulation efficace, de demander à chaque membre de faire parvenir au Secrétariat le nom et l'adresse de la personne désignée par ce membre et chargée de procéder à la distribution aux organisations et aux scientifiques de son pays. Le nombre requis de séries de volumes devrait également être communiqué au Secrétariat.

#### ETUDE DES TRAITEMENTS ET INDEMNITES DU PERSONNEL CADRE

33. Conformément à la demande émise lors de la Quatrième Réunion de la Commission, le Président du CPAF et le Secrétaire Exécutif ont soumis à l'examen de la Cinquième Réunion un rapport d'une étude faite sur les traitements et indemnités du personnel cadre de la Commission (CCAMLR-V/6).

34. Le Secrétariat avait fait distribuer le rapport bien avant la réunion, conformément à la demande de la Commission. Par ailleurs, un certain nombre de documents d'intérêt général se rapportant à l'étude ont été distribués au début de la réunion, sous le titre "document SCAF-86/5" (document du CPAF - 86/5).



CPAF - Renseignements généraux relatifs à la question 5:

1ère partie.	Traitements - personnel cadre
2ème partie.	Informations supplémentaires sur d'autres organisations internationales
3ème partie.	Informations supplémentaires sur la Fonction Publique australienne.
4ème partie.	Dates importantes - examen des traitements et indemnités.
5ème partie.	Correspondance de la CCAMLR avec d'autres organisations et avec le Président du CPAF.
6ème partie.	Palements en cas de cessation de service.

35. Après avoir étudié les documents supplémentaires et examiné le rapport, le Comité a convenu qu'il serait préférable d'examiner attentivement les niveaux des échelons professionnels initialement établis par les Nations-Unies plutôt que de se baser sur le système des Nations-Unies en ce qui concerne la structure des salaires et des indemnités de la Commission.

Bien qu'un certain nombre de membres aient souligné l'importance du principe selon lequel la Commission devrait être en mesure de proposer des rémunérations susceptibles d'attirer un personnel de haute qualité au niveau international, le Comité a également convenu que, avant de faire appel à la candidature de titulaires aux futurs postes vacants de la catégorie cadre, le Secrétaire Exécutif devrait examiner avec soin et, le cas échéant, modifier la description des fonctions à remplir pour le poste en question et l'échelon de ce poste à l'origine.

36. Le Secrétaire Exécutif a également demandé de poursuivre les consultations auprès d'autres organisations ou agences, y compris les Nations-Unies et la Fonction Publique australienne, dans le but de recueillir des informations supplémentaires permettant la comparaison des échelons et niveaux de rémunérations. Il a été convenu que le Comité maintiendrait l'examen des traitements et indemnités du personnel cadre de la Commission.

#### Président

37. Le Comité a rappelé que la durée du mandat de Président attribué à la Nouvelle-Zélande expirera à la clôture de cette réunion.

38. Les délégués ont exprimé leur reconnaissance au Président sortant.

39. La suggestion de l'Inde de remplir les fonctions de Président lors des deux prochaines réunions annuelles du Comité Permanent sur l'Administration et les Finances a reçu le soutien unanime de la réunion.

#### ARTICLE XIX PARAGRAPHE 3

40. Aux termes de l'Article XIX, paragraphe 3, à l'expiration d'un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention, les cotisations seront déterminées sur la base de deux critères: l'importance des captures et une participation égale de tous les membres. Il a été reconnu que l'Article XIX.3 enjoint à la Commission d'élaborer un système de cotisations, applicable à partir d'avril 1987, dans lequel les cotisations annuelles des membres engagés dans des opérations de pêche seraient supérieures à celles des autres membres. Il a été convenu, d'une manière générale, que le système devrait être aussi clair et simple que possible et devrait permettre au budget d'être facilement calculé à l'avance.

41. Cependant, le temps manquait pour développer un système permanent d'application de l'Article XIX.3. Un échange d'opinions sur les éléments qui pourraient constituer ce système (comme les méthodes à utiliser pour le calcul de la proportion du budget payable par les membres engagés dans des activités de pêche, les statistiques et les considérations sur lesquelles cette proportion pourrait être basée, ainsi qu'un mécanisme de examen) a eu lieu, mais n'a pas été résolu. Par conséquent aucune solution permanente n'a été trouvée. Les éléments qui pourraient constituer une solution temporaire ou intérimaire pour 1987 ont cependant été discutés.

Prévisions financières, revenus et dépenses, 1986, Projet de Budget 1987  
Et prévisions budgétaires pour 1988 (dollars australiens)

BUDGET 1986			PROJET DE BUDGET 1987 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 1988			
(1)	(2)	(3)			(4)	(5)
Budget Approuvé 1986	Prévisions jusqu'au 31.12.86	Ecart	Rubrique	Poste	1987	1988
787400	734145	-53255	REVENUS	Cotisations des Membres	666084	1091400
				Postes de l'année précédente		
40000	59909	19909		o intérêts	40000	40000
				o cotisation des nouveaux membres	112116	0
0	0	0		o excédent	127800	0
19700	58984	39284		o imposition du personnel	93000	108900
<u>108100</u>	<u>102162</u>	<u>-5938</u>		Total Revenus	<u>1039000</u>	<u>1240300</u>
955200	955200	0				
*****						
			DEPENSES			
			GESTION DES			
			DONNEES			
1900	1900	0		Biens d'équipement	0	0
1100	600	500		Biens de consommation	1200	2100
29600	0	29600		Travail à forfait	31000	20500
3700	3700	0		Maintenance	3800	4400
				Utilisation en temps partagé	14000	15800
<u>13500</u>	<u>1000</u>	<u>12500</u>		Total: gestion des données	<u>50000</u>	<u>42800</u>
49800	7200	42600				
			REUNIONS			
254000	254000	0		Réunion conjointe de la Commission et du Comité Scientifique	268000	288000
<u>254000</u>	<u>254000</u>	<u>0</u>		Total: Réunions	<u>268000</u>	<u>288000</u>
			PUBLICATIONS			
<u>54800</u>	<u>54800</u>	<u>0</u>		Total: Publications COMITE SCIENTIFIQUE	<u>84100</u>	<u>79100</u>
				Total: Comité Scientifique	63500*	92000
			FRAIS DE SECRETARIAT			
11600	12600	-1000		Administration	13500	14900
56400	45000	11400		Indemnités	78400	180700
4000	4000	0		Véhicules	4000	4400
17900	17900	0		Communications	20500	22000
2000	2000	0		Frais accessoires	2000	2000
				Ouvrages/Publications périodiques	2200	2400
2100	2100	0		Fournitures de bureau	17200	33900
16300	16300	0		Locaux	5900	6300
5400	5400	0		Traitements	411100	451800
404000	329200	74800		Déplacement	18600	20000
<u>17400</u>	<u>17400</u>	<u>0</u>		Total: frais de secrétariat	<u>573400</u>	<u>738400</u>
537100	451900	85200				
955200	827400	127800		Total: dépenses	1039000	1240300

\* En plus de ce montant, une somme de A\$38600 a été autorisée à être prélevée sur le Fond Spécial de la contribution norvégienne afin de permettre la réalisation du programme entier du Comité Scientifique chiffré à \$A102100.